

NO. 108.
(BILL PRIVÉ.)

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour amender l'acte intitulé: "*Acte pour l'encouragement et le secours de certaines personnes y nommées et d'autres; et qui les autorise de s'associer, sous le nom de la "Société bienveillante de Québec," sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus."*

Reçu, et lu la première fois, vendredi, le 24 septembre, 1852.

Seconde lecture, lundi, le 27 septembre, 1852.

M. LEMIEUX.

QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.